



COMMUNE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le dix février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Présents : M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPÔCHE Monique, M. ROLLAND Pierre, Mme CHEVRIER Christine, M. GALLON Loïc, Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, M. FOLLIOT Philippe, Mme DUFLOS Béatrice, Mme LIGOT Brigitte, BOULANGER Jean-François (arrivée à 20h30), Mme FURON Maryse, M. VETIER Anthony.

Absent(e)s ayant donné procuration: Néant

Absents excusés: M. HUET François, M. SUBIRY Anthony

Secrétaire de séance : M. VETIER Anthony.

Ordre du jour :

FINANCES, BUDGET

- Construction de 6 logements PLUS/PLAI Rue Brune : Reversement de la subvention communautaire à Espacil
- Demande de subvention exceptionnelle de l'association Familles rurales CSF Domalain
- Demande de subvention de l'association Pétanque club Domalain
- SMICTOM : Convention de gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers

ENFANCE JEUNESSE

- Convention de fonctionnement entre la fédération sportive et culturelle de France (FSCF) et la commune de Domalain – Espaces Loisirs Itinérants

URBANISME

- ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – cahier des charges de cession de terrains (lot 20).
- Cession gratuite de chemin privé
- Chemins ruraux : décision d'aliénation, de mise en demeure des propriétaires et vente
- Pylône TDF – Acceptation de l'offre d'achat par TDF de la parcelle AP 422 Vague de la Noë

FINANCES, BUDGET**2020.02.01 Construction de 6 logements PLUS/PLAI Rue Brune : Reversement de la subvention communautaire à Espacil***Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire*

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que -conformément à l'article 9 de la convention signée le 12 juin 2017 avec Espacil- la commune de Domalain doit reverser à Espacil la subvention communautaire de 34 000 €.

Monsieur Le Maire précise que cette dépense n'a pas été prévue au budget prévisionnel de 2019.

➤ **DECISION :**➤ **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater la somme de 34 000 € au profit d'Espacil ;
- D'INSCRIRE cette dépense au budget primitif 2020 de la ZAC Les Cerisiers / Le Plessis, cette dépense sera imputée au chapitre 65 - autres charges de gestion courante, compte 65738 – Autres organismes.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2020.02.02 Demande de subvention exceptionnelle de l'association Familiale rurale CSF Domalain*Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire*

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association **Familiale rurale CSF Domalain** fêtera ses 40 ans cette année. Elle a adressé un courrier afin de demander une subvention exceptionnelle de 1 200 € pour l'organisation d'un mini-festival familial le 17 mai prochain.

Monsieur Le Maire présente la demande ainsi que le budget prévisionnel.

➤ **DECISION :**➤ **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- D'ACCEPTER la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1200 € pour l'organisation du mini-festival du 17 mai 2020.
- D'INSCRIRE cette dépense au budget primitif 2020, cette dépense sera imputée au chapitre 67 – Charges exceptionnelles, compte 6748 – Autres subventions exceptionnelles.

2020.02.03 Demande de subvention de l'association Pétanque club Domalain*Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire*

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association **Pétanque club Domalain** a adressé un courrier afin de demander une subvention pour l'année 2020.

Monsieur Le Maire présente la demande ainsi que le budget prévisionnel.

➤ **DECISION :**

➤ **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- D'ACCORDER à l'association **Pétanque club Domalain** une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2020,
- D'INSCRIRE la dépense au budget primitif 2020, cette dépense sera imputée au chapitre 65 - autres charges de gestion courante, compte 6574 - subventions de fonctionnement aux associations et autres.

2020.02.04 SMICTOM Convention de gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers
Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la nouvelle convention de gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers.

➤ **DECISION :**

➤ **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- D'APPROUVER les conditions de la convention de gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers entre le SMICTOM et la commune de Domalain ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et notamment la convention.

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE

2020.02.05 CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE (FSCF) ET LA COMMUNE DE DOMALAIN – ESPACES LOISIRS ITINERANTS
Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente les animations proposées aux jeunes en partenariat avec la FSCF qui seront programmées sur 3 semaines pendant les vacances scolaires en 2020 :

- Du 20 au 24 avril 2020
- Du 20 au 24 juillet 2020
- Du 17 au 21 août 2020

Le nombre de places est limité à 24 jeunes par semaine en avril et juillet avec la présence de 3 animateurs dont 1 directeur. Le tarif pour une semaine est de 1 250.00 € ; Le nombre de places est limité à 18 jeunes pour la semaine en août avec la présence de 2 animateurs dont 1 directeur. Le tarif pour cette semaine est de 1 000.00 € soit un total de 3 500.00 € pour l'année.

➤ **DECISION :**

➤ **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- APPROUVER les conditions de la convention de fonctionnement entre la FSCF et la commune de Domalain ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et notamment la convention.

URBANISME

2020.02.06 ZAC MULTI-SITES LES CERISIERS/LE PLESSIS – CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS (lot 20).

Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction (zone 1 AUZ). Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le CCCT pour le lot suivant :

LOTS	Surface de plancher m ²	Acquéreurs
20	220 M ²	FAUVEL Jordan et LE SECHE Mélanie

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

- **DECISION :**
- **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**
 - **Approuver le CCCT du lot 20 de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joint en annexe.**
 - **Autoriser Monsieur le Maire à signer ce CCCT et tous les documents s'y rapportant.**

2020.02.07 CESSION GRATUITE DE CHEMIN PRIVE

Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire, expose :

Dans le cadre de l'entretien des chemins ruraux, - La Placière – et L'Epinette -, Mme Béatrice PERTEGAZ a demandé que ses chemins soient intégrés à la liste de ceux qui sont entretenus par la Commune. Ces chemins étant pour l'instant privé, une cession gratuite doit être consentie au profit de la Commune.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette cession gratuite portant sur une surface de 19a43 pour La Placière et de 3a00 pour L'Epinette sous réserve que Mme Béatrice PERTEGAZ prenne en charge le paiement des frais de géomètre et de notaire.

- **DECISION :**
- **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**
 - D'ACCEPTER la cession gratuite des chemins de - La Placière – et L'Epinette -, par Mme Béatrice PERTEGAZ, sur une surface de 19a43 pour La Placière et de 3a00 pour L'Epinette.
 - DE RAPPELLER que les frais relatifs à cette cession (géomètre et notaire) sont à la charge du cédant.
 - DE PRECISER que les travaux à réaliser sur ces chemins ne seront réalisés que lorsque l'acte notarié enregistrant cette cession des chemins sera signé.
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2020.02.08 CHEMINS RURAUX : DECISION D'ALIENATION, DE MISE EN DEMEURE DES PROPRIETAIRES ET VENTE*Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire*

Monsieur Le Maire présente le rapport suivant :

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 14 novembre 2019 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 16 décembre 2019;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que la valeur vénale d'un chemin rural est de 0.40€/m²

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les chemins ruraux suivants ont cessé d'être affectés à l'usage du public :

Localisation	Acquéreurs	Superficie
Montenou	HARDY Jean	11 a 59 ca
La Placière	ROSSARD Mickaël	5 a 36 ca
Montgerheux	GOURMELIN Marie GODELOUP Albin	2 a 34 ca
La Bertrie La Grignonnière	BOUVET Jean-Jacques	10 a 57 ca
La Grignonnière	RENOUX Didier	3 a 30 ca
La Grande Barre	BECQUART Stéphane	4 a
Le Verger de la Gibourgère	DOINEAU Brigitte	5 a
La Haie Pitel	ORHANT Loïc	3a50ca

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation,

Ceci exposé,

- **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

➤ **Approuver** l'aliénation des chemins ruraux suivants :

Localisation	Acquéreurs	Superficie
Montenou	HARDY Jean	11 a 59 ca
La Placière	ROSSARD Mickaël	5 a 36 ca
Montgerheux	GOURMELIN Marie GODELOUP Albin	2 a 34 ca
La Bertrie La Grignonnière	BOUVET Jean-Jacques	10 a 57 ca
La Grignonnière	RENOUX Didier	3 a 30 ca
La Grande Barre	BECQUART Stéphane	4 a
Le Verger de la Gibourgère	DOINEAU Brigitte	5 a
La Haie Pitel	ORHANT Loïc	3a50ca

➤ **Fixer** le prix de vente du mètre carré à 0.40 euro par mètre carré de chemin rural

✎ **Décide de vendre** au prix susvisé lesdits chemins ruraux aux propriétaires riverains ci-après désignés qui ont donné ou seront appelés à donner leur accord :

Localisation	Acquéreurs	Superficie	Propriétaires riverains
Montenou	HARDY Jean	11 a 59 ca	PESLIN Marie
La Placière	ROSSARD Mickaël	5 a 36 ca	PESLIN Marie
Montgerheux	GOURMELIN Marie	2 a 34 ca	Néant
	GODELOUP Albin		
La Bertrie	BOUVET Jean- Jacques	10 a 57 ca	POLIGNÉ Madeleine et Annick BIENASSIS Jeannine
La Grignonnière			RENOUX Didier TEHARD Marcel SORIN Jean-Claude THOMAS Jean- Claude
La Grignonnière	RENOUX Didier	3 a 30 ca	Néant
La Grande Barre	BECQUART Stéphane	4a	PIPARD Jean-Pierre PIPARD Jean et Marie-Thérèse
Le Verger de la Gibourgère	DOINEAU Brigitte	5a	BELLIER Maurice
La Haie Pitel	ORHANT Loïc	3a50ca	CODIEL Gérard

✎ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au présent projet ;

✎ **Dit** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

2020.02.09 PYLONE TDF – ETUDE DE L'OFFRE D'ACHAT PAR LA SOCIETE TDF DE LA PARCELLE AP 422 VAGUE DE LA NOË
Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Monsieur Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de DOMALAIN a signé le 7 février 2005 un bail civil avec la société TDF relatif à la location de la parcelle communale AP 422 située au lieu-dit La Vague de la Noë et sur laquelle est installé un Pilône de radiotéléphonie. Ce bail s'achèvera en 2029.

En date du 29 janvier 2020, la société TDF a transmis en mairie une offre d'achat de la parcelle en question.

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal l'offre d'achat par TDF de la parcelle communale AP 422 d'une superficie de 256 m². Le montant de l'offre est de 45 000 €.

- **DECISION :**
- **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

-EMET UN AVIS FAVORABLE en ce qui concerne l'offre de la société TDF pour un montant de 45 000 €.

-AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives relatives à cette affaire.

-AUTORISE Monsieur Le maire à consulter l'avis des Domaines afin d'estimer la parcelle AP 422.

-AUTORISE Monsieur Le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2020,02,01	Construction de 6 logements PLUS/PLAI Rue Brune : Reversement de la subvention communautaire à Espacil	12/02/2020	11/02/2020
2020,02,02	Demande de subvention exceptionnelle de l'association Familiale rurale CSF Domalain	12/02/2020	11/02/2020
2020,02,03	Demande de subvention de l'association Pétanque club Domalain	12/02/2020	11/02/2020
2020,02,04	SMICTOM : Convention de gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers	12/02/2020	11/02/2020
2020,02,05	Convention de fonctionnement entre la fédération sportive et culturelle de France (FSCF) et la commune de Domalain – Espaces Loisirs Itinérants	12/02/2020	11/02/2020
2020,02,06	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – cahier des charges de cession de terrains (lot 20).	12/02/2020	11/02/2020
2020,02,07	Cession gratuite de chemin privé	12/02/2020	11/02/2020
2020,02,08	Chemins ruraux : décision d'aliénation, de mise en demeure des propriétaires et vente	12/02/2020	11/02/2020
2020,02,09	Pylône TDF – Acceptation de l'offre d'achat par TDF de la parcelle AP 422 Vague de la Noë	12/02/2020	11/02/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance,
M. VETIER Anthony